

JEUDI  
8 AVRIL 2021

NORD ARDENNES

17

## COMMERCE

# Confinement et restrictions aux frontières pénalisent

**GIVET** Le confinement décrété par le plus haut sommet de l'État s'ajoute à des restrictions aux frontières. Restrictions en vigueur depuis plusieurs mois et qui ont déjà affaibli des commerçants dont l'essentiel de la clientèle vient de Belgique.

MÉLANIE DEMAREST

**C**e nouveau confinement sonne comme une double sentence pour les commerçants du nord des Ardennes. Parce que, depuis des mois, ils sont déjà privés d'une partie de leur clientèle belge. La faute à cette limite de 30 km imposée pour considérer les habitants comme frontaliers et leur permettre de se rendre dans le pays voisin pour les activités du quotidien (lire ci-dessous). « C'est handicapant, convient Mamede Teixeira, patron de l'Intermarché de la zone commerciale Rives d'Europe. Dans la Pointe, il y a de la clientèle qui vient de loin... On a vraiment hâte que tout ça se termine. »

*"J'ai même une cliente qui cachait son textile dans sa roue de secours de peur que ses sacs de course soient fouillés"*

Alexandra Mira, gérante de Trafic

« Toutes ces restrictions sont très pesantes », confirme Sofia Da Costa, gérante du Salon, installé dans la galerie marchande de l'Intermarché, et de Coiff&Co, situé sur le Forum voisin, à deux pas de la Fnac et Décathlon, qui poursuit : « Ce qui est le plus incompréhensible, c'est le manque de communication et d'informations. Cette période de restriction à la frontière nous a fait déjà énormément chuter notre chiffre d'affaires, puisque la moitié de nos clients est belge. Mais alors maintenant, avec ce confinement, on navigue à l'aveugle. »

## Un courrier adressé par Pierre Cordier au Premier ministre

En mai 2020, alors que les frontières étaient complètement fermées entre la France et la Belgique, quatorze élus ardennais avaient adressé un courrier au Premier ministre de l'époque - Edouard Philippe -, réclamant « en urgence » leur réouverture pour sauver les commerçants. Une missive qui intervenait quelques jours après l'envoi d'une lettre signée des présidents de région Grand Est et Hauts-de-France à Christophe Castaner, alors ministre de l'Intérieur. Cette fois, la situation est quelque peu différente. Parce qu'on ne parle que de « restrictions » aux frontières : le passage reste ouvert pour les personnes vivant à moins de trente kilomètres du pays voisin. Ce qui réduit néanmoins considérablement la clientèle des commerces de la Pointe qui se situe pour la grande

majorité en Belgique et pas toujours dans ce fameux périmètre. Raison pour laquelle le député Pierre Cordier a, une nouvelle fois, adressé un courrier au Premier ministre, Jean Castex. Il y met en avant « la géographie très particulière de ce territoire totalement enclavé en Belgique », le rendant « encore plus fragile en période de crise économique, comme c'est le cas depuis un an à cause du covid-19 ». « Alors que les Belges qui habitent à moins de trente kilomètres peuvent en principe venir en France avec une attestation, les commerçants de la Pointe estiment que 80 % de leurs clients belges ne viennent plus » depuis les restrictions mises en place en janvier. Le député demande donc à Matignon « d'intervenir pour la réouverture de la frontière franco-belge ».



Stéphanie franchit chaque semaine les trois kilomètres et la frontière qui la sépare de la zone commerciale givetoise où elle fait son plein de courses. MD

Un avis que partage la gérante du Trafic voisin, qui a condamné ses rayons jugés non essentiels pour la réouverture mardi matin. « Le parking est vide. On va sans doute devoir recourir au chômage partiel. Ça fait des mois qu'on sent la différence. On est entouré de la Belgique, alors

quand les gens peuvent venir, c'est gai, mais quand ils ne viennent plus ça vide les rayons », souffle Alexandra Mira, qui reçoit toujours bon nombre de coups de fil de clients qui ne savent pas s'ils peuvent se rendre ou non dans son commerce. « Ils ne comprennent pas ce qu'il est

possible de faire ou pas, et puis ça change tout le temps ! Ils ont peur de se prendre une amende. J'ai même une cliente qui cachait son textile dans sa roue de secours de peur que ses sacs de course soient fouillés. »

**"ON N'EST PAS VENUS PENDANT UN TEMPS"**

Au Tom & Co du Forum, Flore Michel, vendeuse, a aussi remarqué cette baisse de fréquentation des Belges pourtant nombreux, d'ordinaire, sur la route de Beauraing. « Pour certains, ça apparaît comme trop compliqué, alors ils préfèrent ne pas prendre de risque et ne pas venir. » Stéphanie ne s'est jamais vraiment interrogée sur ce point. « J'habite à 3 km donc je ne me suis pas posé la question, je savais que je pouvais continuer à venir », avance celle qui se rend sur la zone commerciale une fois par semaine pour son plein de courses. En revanche, Luc, habitant de la région de Florennes, « à 25 km de Givet », a cessé

30

C'est la distance (en kilomètres) limite entre les deux pays pour laquelle les habitants sont considérés comme frontaliers et autorisés à se rendre dans le pays voisin.

de passer la frontière pendant un moment. « Il y a eu l'histoire des 20 km, puis 30. On n'est pas venus pendant un temps, on a hésité puis on a recommencé à venir en remplissant les documents nécessaires », souffle-t-il en chargeant sa voiture des packs d'eau et de soda dont son chariot déborde, avant d'ajouter : « Les liquides sont beaucoup moins chers qu'en Belgique, et globalement les courses le sont aussi. Ma femme s'occupe du deuxième chariot avec le reste ! Mais comme on habite plutôt loin, on continue à faire les courses du quotidien, comme la viande et le frais, en Belgique. » ■

Extrait du journal L'Ardennais - Jeudi 08 avril Page 16/17

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)